



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Monuments historiques

Question écrite n° 48633

Texte de la question

M. Claude Gaillard appelle l'attention de M. le ministre de la culture sur la vive inquiétude des entreprises de restauration de monuments historiques face à la perspective d'un plan d'économies touchant le patrimoine en 1997, alors que 265 millions de francs de crédits avaient été annulés en 1996 sur le poste correspondant à la conservation des monuments historiques. Ceux-ci jouent pourtant un rôle essentiel sur le plan touristique et, au travers de leur entretien indispensable, contribuent à la pérennité de savoir-faire remarquables et d'emplois qui peuvent attirer nombre de jeunes. Il le remercie de bien vouloir indiquer quelles mesures il compte prendre afin de répondre à cette inquiétude.

Texte de la réponse

L'impact de la réduction des crédits consacrés au patrimoine dans la loi de finances pour 1997 sur le volume des travaux de restauration conduits cette année sera très fortement atténué par l'effet d'un ensemble de mesures visant à dynamiser la gestion de ces crédits, grâce à une amélioration de leur taux d'engagement. S'agissant des perspectives de gel de crédits pour 1997 évoquées par l'honorable parlementaire, le ministère de la culture n'a, à ce jour, été saisi d'aucune indication sur les montants susceptibles d'être concernés ni sur leur imputation. Il est clair cependant que l'objectif de maintenir, cette année, un volume de travaux de restauration, et donc d'activité des entreprises semblable à celui de 1996 suppose, pour être atteint, la complète disponibilité des crédits affectés à la conservation du patrimoine.

Données clés

Auteur : [M. Gaillard Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48633

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 895

Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1881